Docusign Envelope ID: FCABA4A2-E273-8523-8366-AC1C7DA80ED1

ABCIS TOURAINE by autosphere

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 6 219 756,00 euros
Siège social : 215 Boulevard Charles de Gaulle – 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
RCS TOURS 320 653 017
(Ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1ER AOÛT 2026

La société GROUPE AUTOSPHERE, Société par Actions Simplifiée à associé unique, sise 39 avenue d'Iéna, 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 348 616 145, représentée par son Président, Monsieur Hervé MIRALLES,

Associée Unique de la Société,

I - Après avoir rappelé :

- Que par décisions en date du 30 avril 2026, l'Associée Unique a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et a constaté que la perte de cet exercice avait eu pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social ;

- Qu'à la suite de ses décisions, l'Associée Unique a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société ;

- Que par décisions en date du 30 avril 2026, l'Associée Unique a procédé à des opérations d'augmentation et de réduction du capital social de la Société, et qu'en conséquence, les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à hauteur de la moitié du capital social.

II - A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, constate, en raison des opérations d'augmentation et de réduction du capital intervenues aux termes de ses décisions en date du 30 avril 2026, que les capitaux propres de la Société se trouvent en conséquence reconstitués à hauteur de plus de la moitié du capital social, et qu'il conviendra de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés, relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Associée Unique
Pour la société GROUPE AUTOSPHERE
Monsieur Hervé MIRALLES

Hervé Miralles